



*Signataire : Boris Calame*

*Date de dépôt : 7 octobre 2022*

## **Question écrite urgente**

**Quand se termine, pour le Conseil d'Etat, le 1<sup>er</sup> semestre 2022 ?**

En réponse à la question écrite n° Q 3879<sup>1</sup>, du 11 novembre 2021, le Conseil d'Etat précise, dans sa réponse n° Q 3879-A<sup>2</sup>, du 26 janvier 2022, que « Ces éléments seront développés dans le rapport relatif à la motion 2408<sup>3</sup> et <sup>4</sup> **qui sera transmis au premier semestre de cette année** ».

C'est à se demander si cette motion dérange « autant » les pratiques de l'Etat, en matière d'intégration paysagère, qu'il soit aussi « compliqué » d'y répondre.

Ma seule question alors au Conseil d'Etat et à son administration, que je remercie par avance de leur réponse, est la suivante :

***Le Conseil d'Etat entend-il rendre un jour rapport sur la motion 2408 votée le 31 janvier 2019 ?***

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03879.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03879A.pdf>

<sup>3</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02408.pdf>

<sup>4</sup> La motion 2048 est titrée « Pour que les supports, mâts et autres équipements techniques de service public soient intégrés aux milieux récepteurs des espaces publics ».